

Décision

Générale

colonial

Décision n° 42-272-1919 permission.

n° 42-272-1919

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

1 juin 1919

Numéro JO

n° 272 du 30/06/1919

Date du numéro

30 juin 1919

TEXTE INTÉGRAL

Une permission de 30 jours avec solde de présence est accordée au caporal infirmier indigène Ahmed Kourba, en service à l'infirmerie indigène.